

FORMULAIRE D'ADHÉSION

ENTREPRISE

Entreprise : Montant de la cotisation associé au chiffre d'affaires :
Adresse :
Ville :
Code postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Site Internet :
Produits / Services :
Nombre d'employés :

Nous voulons devenir membre pour favoriser:

Développement de marché
 Innovation
 Maillage
 Gestion des ressources humaines
 Autres :

PERSONNES RESSOURCES

Représentant officiel

Prénom :
Nom :
Titre :
Téléphone :
Cellulaire :
Courriel :

Autre représentant

Prénom :
Nom :
Titre :
Téléphone :
Cellulaire :
Courriel :

Autre représentant

Prénom :
Nom :
Titre :
Téléphone :
Cellulaire :
Courriel :

Autre représentant

Prénom :
Nom :
Titre :
Téléphone :
Cellulaire :
Courriel :

Frais d'adhésion

Établis en fonction du chiffre d'affaires

- 0 à 3 millions, membres associés et OBNL : 350 \$
- 3 à 5 millions : 525 \$
- 6 à 9 millions : 785 \$
- 10 à 25 millions : 975 \$
- 25 millions et plus : 1 690 \$

Visibilité

Chaque membre du Créneau bénéficie de visibilité sur le site web boislaurentides.com à cet effet veuillez nous fournir les éléments suivants :

- Logo
- 3 photos ou + représentant votre entreprise
- Un court texte à la 3^{ème} personne au sujet de votre entreprise

Veuillez nous faire parvenir le formulaire rempli et signé par la poste ou par courriel.
Signature Bois Laurentides communiquera avec vous pour finaliser votre inscription.

Signature : _____ Date : _____

Structure de cotisations annuelles Signature Bois Laurentides

Le Conseil d'administration de Signature Bois Laurentides a résolu d'établir une cotisation annuelle et d'en fixer le montant en fonction d'une classification des entreprises selon leur chiffre d'affaires. Cette classification est la suivante :

- Catégorie 1 : 0 à 3 millions de chiffre d'affaires et membres associés¹ incluant les OBNL, cotisation de 350\$
- Catégorie 2 : 3 à 5 millions de chiffre d'affaires, cotisation de 525\$
- Catégorie 3 : 5 à 10 millions de chiffre d'affaires, cotisation de 785\$
- Catégorie 4 : 10 à 25 millions de chiffre d'affaires, cotisation de 975\$
- Catégorie 5 : 25 de chiffre d'affaires et plus, cotisation de 1690\$

L'année financière de Signature Bois Laurentides débute le 1^{er} septembre, pour se terminer le 31 août de l'année suivante.

C'est au conseil d'administration de Signature Bois Laurentides à qui revient la responsabilité de fixer les catégories ainsi que les taux de cotisations annuelles (ref. article 8 des règlements généraux de Signature Bois Laurentides).

¹ Les membres associés sont tout représentant d'organisme de services conseils ou de ministère que le conseil d'administration juge pertinent de nommer pour l'assister dans la poursuite de ses objectifs. Afin de mailler l'ensemble des intervenants des produits du bois, les membres associés peuvent être des prescripteurs (architectes, designers, ingénieurs), des promoteurs de projets immobiliers, des constructeurs, des détaillants de matériaux de constructions ou de produits du bois/hybride et des artisans (artistes, sculpteurs, rénovateurs, installateurs). Le membre associé peut être un individu ou une entreprise si son activité est en compagnie.